

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 juin 2011

Service instructeur

N° CP-2011-6-2-4

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Service consulté

FOND'ACTION ALSACE : SOUTIEN 2011

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 6 000 € à l'association Fond'Action Alsace pour 2011.

Par arrêté préfectoral du 21 août 2008, la Mission de "Fond'Action Alsace" a été reconnue d'utilité publique. Cette association est présidée par Monsieur Alain HOWILLER et son siège est à STRASBOURG.

Fond'Action souhaite autant encourager les Alsaciens porteurs d'un projet innovateur que récompenser ceux qui font rayonner l'Alsace en dehors de ses frontières.

A cet effet, pour 2011, Fond'Action envisage de poursuivre ses activités traditionnelles, à savoir :

- la campagne d'appel à candidature pour les prix 2011,
- le renouvellement des partenariats privés avec les mécènes suivants : BRUKER BIOSPIN SA, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, CROISIEUROPE, FEDERATION DU CREDIT MUTUEL, GROUPAMA et LOHR INDUSTRIES,
- la gestion du site internet,
- la réalisation et l'édition de la lettre d'information "INF'ALSACE".

De plus, pour cette nouvelle année, l'association a mis en place un partenariat avec les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) pour l'organisation de conférences et l'édition d'un complément spécial DNA.

Elle compte également deux nouveaux mécènes, AQUATIQUE SHOW INTERNATIONAL et le Groupe PIERRE SCHMIDT STOEFFLER qui rejoignent les six premiers pour une période de trois ans.

Par ailleurs, en 2010, FOND'ACTION avait projeté de créer le "Réseau des Talents d'Alsace", structure souple de contact, d'entraide, d'échanges et de valorisation destinée aux Lauréats. Un comité a été créé et plusieurs réunions ont d'ores et déjà permis d'évaluer le mode de fonctionnement et d'aborder le développement souhaité pour ce "club de lauréats". Une marque « RESEAU DES TALENTS D'ALSACE » a été déposée. La création de cette entité sera annoncée officiellement lors de la prochaine cérémonie de remise des prix.

Fond'Action attribue également des prix qui sont décernés à des lauréats sélectionnés sur présentation d'un dossier par un jury composé d'experts représentatifs de différents secteurs d'activité. Ces prix sont les suivants :

- un Prix d'Honneur qui rend hommage à une personnalité remarquable,
- un Prix Guy OURISSON qui récompense une personne qui se caractérise par son sens de la pédagogie, sa transmission des valeurs, son sens du partage et de l'ouverture aux autres,
- un Prix Spécial qui salue une initiative inédite et exemplaire,
- des Prix Talents d'avenir qui reconnaissent un talent, un savoir-faire, une initiative ou un projet porteur.

Fond'Action Alsace sollicite un soutien départemental de 10 000 € pour les actions qu'elle souhaite entreprendre en 2011 ainsi que pour l'organisation de la traditionnelle cérémonie de remise des prix qui se déroule alternativement dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin. Cette année, cette manifestation aura lieu le 21 octobre 2011 à la Cité de la Musique et de la Danse à STRASBOURG et marquera le 25^{ème} anniversaire de l'association.

Le budget prévisionnel de l'édition 2011 s'élève à 120 500 € :

Dépenses

- achats et frais généraux	69 142 €
- frais de personnel	44 980 €
- dotations aux amortissements	1 241 €
- autres charges	<u>5 137 €</u>
TOTAL	120 500 €

Recettes

- cotisations des particuliers et des entreprises	17 000 €
- subventions des collectivités	19 500 €
- partenaires	58 000 €
- recette cérémonie	<u>26 000 €</u>
TOTAL	120 500 €

Le Département soutient financièrement Fond'Action depuis sa création en 1985. En 2004 et en 2005, la subvention départementale s'élevait à 7 000 €. Elle a été portée à 9 000 € à partir de 2006.

Pour 2011, le Conseil Général du Bas-Rhin a prévu de soutenir l'association à hauteur de 6 000 €. La Région Alsace est intervenue à hauteur de 7 500 € en 2010, elle n'a pas encore instruit la demande 2011.

A partir de 2009, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques et au regard des nombreux autres engagements de notre collectivité, le soutien départemental a été fixé à 6 000 €.

Au vu du montant attribué par le Conseil Général du Bas-Rhin et compte tenu de l'intérêt des actions menées par cette association en faveur de la promotion des talents alsaciens, il est proposé de maintenir notre intervention à hauteur de 6 000 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 € à l'association FOND'ACTION ALSACE au titre de 2011,
- de prélever la dépense correspondante sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER